

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2024

RELATIF À L'ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET
DE LA RADIOPROTECTION POUR RÉPONDRE AU DÉFI DE LA RELANCE DE LA
FILIÈRE NUCLÉAIRE - (N° 2197)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CD76

présenté par

M. Meurin, M. Blairy, M. Barthès, Mme Cousin, M. Bovet, M. Dragon, M. Grenon, M. Marchio,
Mme Alexandra Masson et M. Villedieu

ARTICLE 7

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel visant à interpellier sur le transfert des missions relatives à la fourniture et à l'exploitation de dosimètres à lecture différée de l'IRSN vers le CEA.

En audition, l'IRSN rappelait que l'activité de production et d'exploitation des dosimètres n'était pas produite par des salariés dont c'était la principale activité. Aujourd'hui, le personnel en charge de ces missions n'y consacre qu'environ 40 % de leur temps. Le temps restant étant consacré à la recherche ou autre.

Le transfert de ce personnel d'experts auprès du CEA sera une perte pour la nouvelle Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection.